

## Conditions générales de vente (CGV) de kfzteile24 GmbH applicables aux transactions en ligne et aux commandes téléphoniques (B2B et B2C)

### 1. Champ d'application

1.1. Les présentes conditions de vente (ci-après CGV) s'appliquent à toutes les commandes de clients(tes) sur les boutiques en ligne de kfzteile24 GmbH, Am Treptower Park 28-30, D-12435 Berlin (ci-après k24) ainsi qu'aux commandes téléphoniques. Elles régissent la conclusion du contrat entre k24 et les clients(tes), l'exécution des contrats conclus et les droits et obligations mutuels.

1.2. Les CGV suivantes dans leur version en vigueur au moment de la commande s'appliquent exclusivement à la relation commerciale entre k24 et les clients(tes). k24 ne reconnaît pas de conditions divergentes des clients(tes), à moins que k24 n'ait expressément accepté leur validité.

1.3. k24 se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications aux CGV et aux services proposés par k24.

### 2. Opérateur et partenaire contractuel

2.1. L'opérateur des boutiques en ligne est et le partenaire contractuel des clients(tes) sera :

**kfzteile24 GmbH, Am Treptower Park 28-30, D-12435 Berlin**

Téléphone : +33 805542424

Fax : +49 30 40 50400089

E-mail : [info@kfzteile24.de](mailto:info@kfzteile24.de)

Tribunal chargé de la tenue des registres : Tribunal d'instance de Berlin-Charlottenburg, HRB 100363

Gérants : Markus Winter (Président), Bernd Humke

Conseil consultatif : Christian Bubenheim (Président)

Numéro de TVA intracommunautaire : DE 814625732

2.2. Le(la) client(e) peut être toute personne physique et morale qui agit aussi bien en tant que consommateur(trice) au sens de l'Art. 13 du BGB (Code civil allemand) qu'en tant qu'entrepreneur(euse) au sens de l'Art. 14 du BGB.

### 3. Conclusion de contrat, langue du contrat et enregistrement du texte du contrat

#### 3.1. Conclusion de contrat pour les commandes passées via notre boutique en ligne

3.1.1. La présentation des marchandises sur les boutiques en ligne ne constitue pas une offre contraignante aux clients(tes), mais représente uniquement un prospectus en ligne ainsi qu'une invitation aux clients(tes) à remettre une offre (invitatio ad offerendum).

Les numéros d'articles, de pièces, d'origine et de commande servent uniquement à des fins de comparaison et ne sont pas des indications de provenance. La citation de noms, marques déposées ou noms de marque ne vise qu'à classer nos articles. Il est interdit de mentionner ces éléments dans des factures destinées à des propriétaires de véhicules.

3.1.2. L'envoi de la commande par les clients(tes) constitue une offre contraignante à k24 de conclure un contrat de vente relatif aux marchandises contenues dans la commande aux conditions transmises avec celle-ci.

3.1.3. Après réception de la commande, les clients(tes) reçoivent un accusé de réception par mail confirmant la réception de la commande par k24 et mentionnant ses détails. Le contrat de vente est conclu avec la remise de l'accusé de réception.

#### 3.2. Conclusion de contrat pour les commandes téléphoniques

3.2.1. La présentation des marchandises sur les boutiques en ligne ne constitue pas une offre contraignante aux clients(tes), mais représente uniquement un prospectus en ligne ainsi qu'une invitation aux clients(tes) à remettre une offre (invitatio ad offerendum).

Les numéros d'articles, de pièces, d'origine et de commande servent uniquement à des fins de comparaison et ne sont pas des indications de

provenance. La citation de noms, marques déposées ou noms de marque ne vise qu'à classer nos articles. Il est interdit de mentionner ces éléments dans des factures destinées à des propriétaires de véhicules.

3.2.2. La commande téléphonique par les clients(tes) constitue une offre contraignante à k24 de conclure un contrat de vente relatif aux marchandises commandées.

3.2.3. La prise en compte de la commande par des collaborateurs(trices) de k24 qui agissent uniquement comme receveurs de déclarations et qui ne remettent aucune déclaration à caractère juridique pour le compte de k24 ne constitue pas une acceptation de l'offre par k24.

3.2.4. Après réception de la commande, les clients(tes) reçoivent un accusé de réception par mail confirmant la réception de la commande par k24 et mentionnant ses détails. Le contrat de vente est conclu avec la remise de l'accusé de réception.

#### 3.3. Langue du contrat et texte du contrat

3.3.1. Le contrat final est conclu exclusivement en langue allemande.

3.3.2. Chaque commande est enregistrée conformément à la politique de confidentialité de k24. Après réception de la confirmation de commande et de contrat par mail, les clients(tes) peuvent archiver individuellement le texte de contrat respectif.

3.3.3. Sur les boutiques en ligne de k24, les clients(tes) peuvent consulter à tout moment les CGV dans leur version respectivement en vigueur ; les versions obsolètes n'y sont pas conservées. Les clients(tes) peuvent imprimer ce document et/ou l'enregistrer.

### 4. Retour de marchandises sans autre commentaire

Si, dans le délai de rétractation qui leur est accordé (voir les [conditions de révocation](#) k24), les clients(tes) (qui sont des consommateurs(trices)) renvoient à k24 sans autres informations la ou les marchandises livrées, ce retour sera interprété comme une rétractation. Si les clients(tes) veulent en revanche exercer des droits à la garantie ou des prétentions découlant du droit de retour en vertu de l'Article 5 des présentes CGV, cela doit être expressément notifié au moment du retour.

### 5. « Droit de retour pendant 100 jours »

En complément d'un droit de rétractation légal existant éventuellement, lequel n'est pas affecté, k24 octroie aux clients(tes) à titre commercial un droit de retour de 100 jours (retour de la marchandise et remboursement) aux conditions suivantes :

5.1. Le droit de retour existe en principe pour toutes les marchandises achetées auprès de k24 conformément aux dispositions des présentes CGV, sauf autres stipulations dans les présentes CGV.

5.2. Les marchandises suivantes sont exclues du droit de retour en vertu de l'Article 5.1. : jantes, pneus et roues complètes.

5.3. Le droit de retour inclut uniquement les marchandises qui peuvent être après restitution revendues en tant que produit neuf, à savoir la marchandise doit présenter un état inutilisé et intact. Cela est notamment le cas lorsque la marchandise est complète, à savoir que l'éventuel emballage d'origine, le mode d'emploi, les accessoires de montage fournis, etc. sont également restitués dans un état parfait et complet.

5.4. Le retour de la marchandise depuis l'Allemagne est gratuit et s'effectue au risque de k24 lorsque le service de retour proposé au numéro de téléphone +33 805542424 ou à l'adresse [info@kfzteile24.de](mailto:info@kfzteile24.de) ou l'étiquette de retour mise à disposition sur la page d'accueil sont utilisés à cet effet. Dans tous les autres cas de retour, les coûts et le risque de transport sont assumés par les clients(tes) jusqu'à la réception complète et intacte de la marchandise chez k24. Un retour depuis l'étranger s'effectue toujours à la charge et au risque des clients(tes).

5.5. Le droit de retour peut être exercé pendant une durée de 100 jours (« Délai de retour »), à compter du jour où le client(te) a pris possession de la marchandise concernée. Le délai de retour est respecté si la reprise est convenue pendant ce délai avec le service de retour ou si la marchandise

est renvoyée à k24 dans le délai, l'envoi dans les temps étant suffisant, en indiquant le motif « Droit de retour pendant 100 jours ».

5.6. Si la marchandise renvoyée dans le délai imparti satisfait aux conditions des Articles 5.1. et 5.3., le prix d'acquisition payé pour la marchandise renvoyée est remboursé aux clients(tes) dans les meilleurs délais après réception de la marchandise chez k24 ; dans la mesure du possible, le même moyen de paiement sera utilisé que celui appliqué au paiement du prix d'acquisition. En cas d'utilisation d'un bon d'achat (aussi) pour le paiement, les clients(tes) reçoivent exclusivement un nouveau bon d'achat soumis aux conditions du bon d'achat utilisé, pour autant que celui-ci ne soit pas expiré au moment de l'exercice du droit de retour.

5.7. Le droit de rétractation légal pour les consommateurs(trices) n'est pas affecté par le droit de rétractation susmentionné.

## 6. Prix, frais de port et conditions de paiement

6.1. Tous les prix indiqués sur notre boutique en ligne incluent la TVA légalement définie. Tous les prix s'entendent départ entrepôt, emballage compris et hors frais de port et hors suppléments pour articles encombrants (le cas échéant).

6.2. Une liste des frais de port applicables dans le détail est disponible [ici](#). Pour les commandes sur la boutique en ligne ou pour les commandes par téléphone, aucuns frais de mise à disposition ne sont appliqués pour les marchandises enlevées.

6.3. Pour une commande à partir de la Suisse ou d'autres pays qui prélèvent un droit de douane à l'importation, k24 n'a aucune influence sur le montant des taxes douanières ou sur les taxes exigibles du pays concerné. Les éventuels droits de douane, taxes, etc. ne sont prélevés qu'au moment de l'introduction de la marchandise dans le pays concerné. Ceux-ci ne sont pas prélevés par k24 et ne sont pas non plus déjà inclus dans les frais de port.

6.4. Les modes de paiement suivants sont proposés aux clients(tes), indépendamment du produit concerné ainsi que d'un éventuel contrôle de solvabilité en amont : virement bancaire, PayPal ou carte de crédit. Au moment du paiement, les conditions de paiement du prestataire tiers s'appliquent.

6.5. En cas de paiement anticipé, k24 annule la commande si le paiement n'est pas reçu dans un délai de quatre semaines.

6.6. Les clients(tes) ne sont pas autorisé(e)s à procéder à la compensation ni à exercer de droits de rétention sur les créances en faveur de k24, à moins que ces créances n'aient été expressément reconnues par k24 ou constatées juridiquement. Il est notamment interdit aux clients(tes) de refuser le paiement pour motif qu'ils(elles) disposent ou disposeraient encore d'autres droits réels ou prétendus envers k24 découlant d'autres contrats (de vente) conclus.

## 7. Livraison

Les clients(tes) peuvent choisir si la marchandise commandée est envoyée à l'adresse indiquée ou si elle est récupérée dans un magasin de k24.

### 7.1. Enlèvement (Click&Collect)

En cas d'enlèvement de la marchandise (Click&Collect), les clients(tes) reçoivent une notification distincte par mail dès que la marchandise commandée est disponible pour enlèvement. Si la marchandise n'est pas récupérée dans un délai d'une semaine à compter de la réception de la notification, k24 est autorisée par mail à fixer un délai raisonnable pour l'enlèvement. Si la marchandise n'est pas récupérée dans le délai défini, k24 est en droit de se retirer du contrat. Si k24 exerce ce droit de retrait, k24 en informera immédiatement les clients(tes) par mail ou par écrit ; les paiements déjà effectués seront immédiatement remboursés.

### 7.2. Livraison de marchandises expédiées

7.2.1. La marchandise commandée est livrée par des entreprises de transport mandatées par k24. Le transport s'effectue aux frais et au risque des clients(tes), si ceux(celles)-ci sont des entrepreneurs(euses) (Art. 447

du BGB). Si les clients(tes) sont des consommateurs(trices), l'expédition s'effectue au risque de k24, c'est-à-dire le risque de perte ou de détérioration fortuite de la marchandise est assumé par k24, à moins que les clients(tes) soient en retard dans l'acceptation (Art. 293 et suivants du BGB).

7.2.2. La marchandise est expédiée dans les meilleurs délais après conclusion du contrat de vente, cf. Article 3 des présentes CGV.

7.2.3. Pour les commandes contre paiement anticipé, l'expédition n'est effectuée qu'après réception intégrale du paiement chez k24. Dans ce cas, k24 ne procède à aucune réservation des marchandises commandées pour les clients(tes) jusqu'à la réception du paiement. Si l'expédition devait prendre du retard dans ces conditions, k24 en informera les clients(tes) par mail dans les meilleurs délais.

7.3. Si le fournisseur mandaté par k24 ne remplit pas ses obligations contractuelles et si, pour cette raison, k24 n'est pas en mesure de livrer les clients(tes), k24 est alors en droit de se retirer du contrat de vente pour autant que cette transaction avec le fournisseur soit une prestation en tout point identique (commande contraignante, opportune et suffisante de la marchandise) et k24 n'est pas d'une façon quelconque responsable de la non-livraison. La déclaration de retrait avec justification est envoyée immédiatement par mail aux clients(tes). Les paiements déjà effectués seront remboursés immédiatement.

7.4. Si k24 est empêchée d'exécuter une obligation de livraison en raison de la survenance d'événements imprévisibles qui concernent k24 ou des fournisseurs et si k24 n'a pu les éviter même en apportant le soin raisonnable requis par les circonstances, par exemple cas de force majeure, guerre, catastrophes naturelles, grève, lockout, incendies, épidémies, pandémies ou décisions administratives, le délai de livraison se prolonge alors de la durée de l'empêchement à laquelle s'ajoute une période de préparation appropriée. k24 informera immédiatement par mail les clients(tes) de tels événements. Les droits légaux des clients(tes) n'en sont pas affectés.

## 8. Dommages pendant le transport - Vente de biens de consommation

8.1. S'il s'agit d'une vente de biens de consommation conformément à l'Art. 474 al. 1 du BGB, k24 assume alors le risque de détérioration ou de perte de la marchandise pendant le transport jusqu'à la remise chez les clients(tes), pour autant que ces derniers(ères) ne soient pas en retard dans l'acceptation.

8.2. Au moment de la livraison de la commande, les clients(tes) sont tenu(e)s de notifier au livreur les dommages liés au transport, visibles extérieurement et d'en obtenir une confirmation écrite par le livreur. En outre, ils/elles sont tenu(e)s de communiquer cet incident à k24 dans les meilleurs délais par téléphone au +33 805542424 ou par mail à [transportschaden@kfzteile24.de](mailto:transportschaden@kfzteile24.de). Dans la mesure du possible, la marchandise doit être laissée dans l'emballage d'origine. La procédure ultérieure individuelle doit être convenue avec le service client.

8.3. Les dommages à la marchandise qui ne sont pas visibles extérieurement doivent être notifiés à k24 par téléphone au +33 805542424 ou par mail à [transportschaden@kfzteile24.de](mailto:transportschaden@kfzteile24.de) dans un délai de 4 jours (ouverts) à compter de la réception de la marchandise. Dans la mesure du possible, la marchandise doit être laissée dans l'emballage d'origine. La procédure ultérieure individuelle doit être convenue avec le service client. Si les clients(tes) ne remplissent pas cette obligation, ils(elles) ne peuvent alors pas (plus) invoquer ce litige transport.

## 9. Réserve de propriété

9.1. La marchandise livrée reste la propriété de k24 jusqu'au paiement complet par les clients(tes).

9.2. S'applique en complément pour les entrepreneurs(euses) : k24 se réserve la propriété sur la marchandise jusqu'au règlement intégral de toutes les créances résultant d'une relation commerciale en cours. Les

clients(tes) peuvent revendre la marchandise sous réserve de propriété dans le cadre de leurs activités commerciales régulières ; les clients(tes) cèdent préalablement à k24 toutes les créances découlant de cette revente pour un montant correspondant au montant facturé, indépendamment d'une combinaison ou d'une incorporation de la marchandise sous réserve de propriété pour former un nouveau produit. k24 accepte cette cession. Les clients(tes) restent autorisé(s) à recouvrer les créances, k24 est toutefois en droit de recouvrer elle-même les créances si les clients(tes) ne respectent pas leurs obligations de paiement.

## 10. Garantie

10.1. Les clients(tes) bénéficient (sous réserve de la disposition pour entrepreneurs(euses) à l'Article 10.3.) de droits légaux à la garantie en présence d'un vice sur le produit vendu.

10.2. Un vice de l'objet de la vente n'existe notamment pas en cas d'utilisation incorrecte ou inadaptée, de mise en service ou de montage erroné(e), d'usure naturelle, d'utilisation négligente ou imparfaite, de non-respect de la notice d'entretien ou du mode d'emploi ainsi qu'en cas de travaux de maintenance incorrects ou de modifications apportées par les clients(tes) ou des tiers.

10.3. Pour les entrepreneurs(euses) au sens de l'Art. 14 du BGB, les droits légaux à la garantie s'appliquent dans les conditions suivantes :

10.3.1. Si k24 est tenue de procéder en vertu des dispositions légales à une exécution ultérieure en raison d'un vice, le choix entre une réparation ou une livraison de remplacement avec un objet sans vices revient à k24.

10.3.2. Les vices apparents doivent être notifiés sous forme de texte (p. ex. mail, fax) à k24 dans les meilleurs délais, au plus tard dans un délai de 14 jours civils à compter de la livraison de la marchandise. Les vices cachés doivent également être notifiés sous forme de texte (p. ex. mail, fax) dans les meilleurs délais, au plus tard dans un délai de 14 jours civils après leur découverte. Dans le cas contraire, l'exercice des droits légaux à la garantie vis-à-vis de k24 n'est plus possible. Cela ne s'applique toutefois pas si k24 a dissimulé ce vice par dol et/ou a pris en charge une garantie correspondante.

10.3.3. Les droits à la garantie se prescrivent au bout d'un an après le transfert du risque.

10.4. Des informations sur les garanties supplémentaires du fabricant applicables le cas échéant et leurs conditions exactes sont disponibles avec le produit respectif et sur les pages d'informations spéciales de la boutique Internet.

## 11. Responsabilité

11.1. Les produits distribués par k24 doivent être intégrés de manière professionnelle par un atelier spécialisé. k24 tient expressément à signaler que l'intégration et le montage des objets vendus peuvent entraîner la caducité de l'autorisation de mise en service ou de l'homologation du véhicule transformé. Les clients(tes) doivent si nécessaire s'efforcer d'obtenir dans les meilleurs délais une autorisation de mise en service, une homologation ou une expertise. Sans autorisation de mise en service ou homologation conformément au Code de la route, il est interdit de conduire ou d'utiliser les véhicules dans le domaine d'application du Code de la route.

11.2. La responsabilité de k24 est engagée pour tous les dommages causés de manière fautive, également pour ceux de ses représentants ou auxiliaires d'exécution en cas d'intention ou de négligence grave. En cas d'atteinte à la vie, au corps ou à la santé, en cas de dommages soumis à la loi sur la responsabilité du fait des produits, en cas de dommages résultant de la violation d'une obligation majeure (les obligations majeures désignent celles dont seul l'accomplissement permet l'exécution conforme du contrat et dont le respect peut être supposé en toute confiance et de manière régulière par le partenaire contractuel), en cas d'atteinte aux accords sur la qualité ainsi qu'en cas de dissimulation par dol d'un vice, la responsabilité de k24 est également engagée pour négligence légère et

donc pour toute faute aussi, de la part de ses représentants et auxiliaires d'exécution également.

Dans le cas de la violation d'obligations majeures, la responsabilité est limitée au montant du dommage prévisible au moment de la conclusion du contrat, pour autant que la responsabilité étendue ne soit pas en même temps engagée pour l'un des cas énumérés ci-dessus.

11.3. Les dispositions de l'alinéa 11.2. ci-dessus s'appliquent à toutes les demandes de dommages-intérêts (en particulier les dommages-intérêts en plus de l'exécution et les dommages-intérêts tenant lieu d'exécution), quelle que soit le motif juridique, en particulier en raison de vices, de la violation d'obligations découlant de l'obligation contractuelle ou de la responsabilité civile délictuelle. Elles s'appliquent également à la demande de remboursement des frais engagés en vain.

11.4. Aucune modification de la charge de preuve aux dépens des clients(tes) ne résulte de la disposition susmentionnée aux Articles 11.2. et 11.3.

## 12. Obligation de contrôle des clients(tes)

Les clients(tes) sont tenu(e)s néanmoins de vérifier avant l'intégration, l'adaptation, la transformation, etc., si la marchandise reçue est adaptée à l'usage prévu. Cela peut notamment être effectué par un contrôle visuel, une comparaison avec la pièce usagée à remplacer, la comparaison des dimensions, de la forme ou de la nature du matériau.

Pour toute question ou en cas de doute, les clients(tes) peuvent contacter le service client de k24.

## 13. Droit applicable et juridiction compétente

13.1. Le droit allemand s'applique, à l'exclusion du droit commercial des Nations Unies, même si le lieu de résidence ou le siège social des clients(tes) se situe à l'étranger. Ce choix juridique ne s'applique aux consommateurs(trices) que si ce choix ne les prive pas de la protection qui est octroyée aux consommateurs(trices) par des dispositions impératives, c'est-à-dire celles du pays dans lequel les consommateurs(trices) ont leur lieu de résidence habituel et auxquelles il ne peut être dérogé par un accord.

13.2. Pour l'ensemble des prétentions actuelles et futures résultant de la relation commerciale avec des entrepreneurs(euses), la juridiction exclusive est le siège de k24. Cette juridiction est aussi compétente même si les clients(tes) ne disposent pas d'une juridiction générale compétente sur le territoire national, s'ils délocalisent leur implantation ou leur lieu de séjour habituel hors du territoire national ou si leur résidence ou lieu de séjour habituel n'est pas connu au moment de l'introduction du recours.

13.3. La juridiction compétente pour les consommateurs(trices) est celle de leur résidence ou en cas de lieu de résidence ou de lieu de séjour habituel dans un état membre de l'Union européenne, le tribunal compétent de l'état membre du lieu de résidence.

## 14. Informations concernant le règlement en ligne des litiges et participation à une procédure de règlement des litiges pour les consommateurs(trices)

14.1. La Commission européenne fournit une plateforme pour le règlement des litiges en ligne (OS), accessible à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

14.2. k24 se déclare prête à participer à une procédure de conciliation extrajudiciaire, si une divergence d'opinion portant sur une valeur supérieure à 1 000,00 EUR naît de la relation contractuelle avec des consommateurs(trices). L'autorité compétente est l'organe de médiation universel allemand Universalschlichtungsstelle des Bundes, Zentrum für Schlichtung e.V., Strassburger Straße 8, D-77694 Kehl am Rhein, [www.verbraucher-schlichter.de](http://www.verbraucher-schlichter.de).

Version : Novembre 2022